



se-unsa.org

N/R : SC/NA 14 19/20

Paris, le 16 janvier 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

Objet : Épreuves Communes de Contrôle Continu

Monsieur le Ministre,

Le SE-Unsa a demandé en décembre la suppression de la première session des épreuves communes de contrôle continu, au vu des difficultés nombreuses auxquelles enseignants et établissements étaient confrontés dans la préparation de ces épreuves. Il a renouvelé cette demande avec plusieurs organisations syndicales la semaine dernière. Il constate avec regret que vous n'y avez pas répondu favorablement.

Pourtant, que ce soit l'accès tardif à la banque nationale de sujets, la diversité réduite des sujets dans certaines disciplines, l'inadéquation des sujets proposés par rapport à certaines progressions mises en œuvre dans les classes, l'absence de formation des enseignants aux nouvelles épreuves et à la prise en main des outils numériques pour la correction, les inquiétudes quant à la numérisation des copies et à leur stockage, les inconnues sur la manière dont seront réparties les copies entre correcteurs..., les raisons d'annuler cette première session étaient nombreuses.

Alors que les épreuves ont déjà débuté dans certains lycées, le SE-Unsa vous demande de reconnaître à sa juste valeur le travail supplémentaire que représentent ces E3C pour les enseignants déjà fortement impactés par la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouveaux enseignements. Il vous demande également de faciliter le nécessaire travail collectif d'appropriation de ces nouvelles épreuves et de leur correction.

Concrètement, le SE-Unsa vous demande :

- d'adresser une instruction aux proviseurs de libérer une demi-journée aux enseignants concernés pour qu'ils puissent se réunir sur leur temps de service en vue de préparer collectivement la correction des copies ;*
- De programmer dès l'an prochain une hausse du montant de l'indemnité de contrôle continu et de revoir son mode de calcul pour qu'il soit équitable.*

Pour le SE-Unsa, les professeurs de tronc commun ne doivent pas être perdants dans le transfert des épreuves terminales vers les épreuves communes de contrôle continu ; au vu du travail supplémentaire, ils doivent même voir leurs indemnités d'examen revalorisées.

Alors que le climat est très tendu dans les lycées avec la mise en œuvre des E3C, des choix de spécialités de terminale par les élèves de première et de la notification des DHG pour préparer la prochaine rentrée, une vraie reconnaissance de l'investissement des enseignants est indispensable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général